Délibérations transmise au contrôle de légalité le *22/01/19*

Commune de Pillon
PV du Conseil Municipal
Réunion du 21/01/2019

Séance du 21 Janvier à 20 heures 30
Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

La convocation adressée 15/01/19, avec l'ordre du jour suivant :

1 - Mandat au CDG55 pour mise en concurrence contrat prévoyance
2 - Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant BP 2019
3 - Rapport Déchets
4 - Point sur les travaux en cours
5 - Préparation du BP 2019
6 - Affaires diverses

Etaient présents :
M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGEN Christian, M. BERTHELEMY Florian, M. LONGUEVILLE Patrick, M. SIMON Serge
Procuration(s) :
Etai(ent) absent(s) :
Mme HACQUIN Hélène, M. DURMARQUE Jean-Pierre, M.LEMMER Mathieu, M. MARTEL David
Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel
Nombre de conseillers en exercice : **10** - Le quorum étant atteint

Le conseil Municipal a approuvé le Compte rendu du 29/10/2018

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour recrutement d'un Maître d'Œuvre pour la route de St Laurent.

Le Conseil accepte à l'unanimité

- **Recrutement d'un Maître d'Œuvre pour la route de St Laurent**

M. Béranger, est venu 2 fois voir le projet n'a pas vu son contrat reconduit par la CODECOM. Le Maire a donc contacté le Département qui a proposé un document préalable. Si le dossier est accepté d'ici demain d'éventuelles subventions de DETR seront possibles. L'étude coûterait environ 15 000€.

Pour : 2 **Contre : 2** **Abst : 2**

MAIRIE DE PILLON (Meuse)

Le Conseil refuse donc de faire un appel d'offre (affaire à suivre).

- **Convention partenariat assistance technique avec le département Route St Laurent**
  Délib n°2019/01/21/4

Le Maire informe que suite à une demande d'assistance technique aménagement-voirie qui a été faite auprès du Département de la Meuse, une convention détaillant les modalités d'intervention, dont le coût financier forfaitaire est de 570.40€ est proposé à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les modalités d'intervention proposé par le Département de la Meuse concernant l'aménagement de sécurité routière route de St Laurent, accepte le montant du forfait de 570.40€, et autorise le Maire a signer cette convention

Pour : 6 **Contre : 0** **Abst : 0**

- **Autorisation de mandater le Centre de Gestion pour mise en concurrence convention de participation relative à la prévoyance.**
  Délib n°2019/01/21/1

Le Maire propose à l'assemblée de soutenir ce projet et de mandater le centre de gestion pour effectuer la mise en concurrence pour une convention de participation relative à la prévoyance.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de mandater le centre de gestion de la Meuse pour l'engagement d'une procédure d'appel d'offres dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation ayant pour objet la couverture du risque prévoyance.

Pour : 6 **Contre : 0** **Abst : 0**

- **Autorisation de mandatement des dépenses investissement avant BP 2019**
  Delib n°2019/01/21/2

Le Maire informe :
Préalablement au vote du budget primitif 2019, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.
Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018.

A savoir :

	BP 2018	Somme autorisée (25%)
Chapitre 21 (immobilsations corporelles) :	235 440.88 €	58 860.22€

Art 2112 (terrain et voirie)	5 000e	1 250e
Art 2117 (Bois et forêts)	100 000e	25 000e
Art 212 (agencement terrain et amenagement)	5 000e	1 250e
Art 2131 (Bâtiments publics)	100 440.88e	25 110.22e
Art 2135 (Install.géné agencement,aménagt)	5 000e	1 250e
Art 2152 (Installation voirie)	10 000e	2 500e
Art 2157 (Matériels outillages voirie)	5 000e	1 250e
Art 2183 (Matériels de bureau et infor)	3 000e	750e
Art 2188 (Autre immo corp)	2 000e	500e

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus représentant les 25% des crédit ouvert au BP 2018 , et ce avant le vote du budget primitif 2019.

Pour : 6 **Contre : 0** **Abst : 0**

- **Rapport annuel 2017 élimination déchets**
  Délib n° 2019/01/21/3

Le Maire expose le rapport annuel 2017 sur le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, reçu en Mairie par la Codecom Damvillers Spincourt.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré la validation du rapport annuel 2017 sur le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Pour : 6 **Contre : 0** **Abst : 0**

- **Point sur les travaux en cours**

1. St Médard : L'entreprise Philippe HENRY est venu faire les travaux sur le chemin.
2. Eglise : Les vitraux sont terminés, l'entreprise Chollet fait l'assainissement, reste à faire les travaux de toiture en attente de l'entreprise Rénovite.

- ***Préparation du BP 2019***

Investissements envisagés :

1. Maîtrise d'œuvre route de St Laurent
2. Mise aux normes de l'accès au clocher de l'église
3. Projet aire de jeux : le Maire à fait faire un devis pour réparer les ateliers abîmés.
4. Traverse du village. Un devis a été demandé pour retirer les terres plein centraux
5. Chemin le long du Pillon
6. Chemin à la sortie de Châtillon vers la plaine.

- **AFFAIRES DIVERSES**

1. Antenne : L'entreprise Mangin est venu faire l'implantation le paysagiste meusien va venir faire un devis pour couper les arbres qui gênent.
2. ***Forêts :*** Invasion des scolytes dans la région, cela fait baisser le cours de l'épicéa. Le garde doit nous conseiller de couper ou non davantage d'arbres. Invasion des chenilles processionnaires dans nos bois, essentiellement sur les chênes.

Séance levée à 23h00